



PROCÈS-VERBAL Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Séance du 13 Novembre 2015

Dix-sept membres du Conseil étaient présents ou représentés, 4 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'Académie de Dijon :

M. Jean-Paul DELAHAYE M. Didier PERRAULT Mme Claude VALTAT (procuration à M. Didier PERRAULT) M. Philippe VELTEN

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :

Mme Lucie CORBIN
M. Frédéric DEBEAUFORT
M. Jean-François GIRET
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Mme Lucie CORBIN)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés Mme Dominique BOURGEON-RENAULT (procuration à M. Frédéric DEBEAUFORT)

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs Mme Nathalie CHARVY M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs Mme Nadine WARGNIER

Collège D: Autres enseignants relevant de l'Education Nationale Mme Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN Mme Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Christian DUCHANGE

M. Eric PREDINE (procuration à M. Jean-François GIRET)

Invités:

Mme Sophie AUDIDIERE Mme Françoise DE GUILLEBON M. Jean-Denis DETRAIT Mme Marie-Geneviève GERRER

Ecole supérieure du professorat et de l'éducation Services centraux Bâtiment Gabriel 6 boulevard Gabriel - 21000 DIJON Tél.: 03 80 39 54 54

espe.u-bourgogne.fr



Mme Elsa LANG RIPERT M. Julien MARLOT Mme Véronique PARISOT

Ordre du jour :

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015
- 2 Compte-rendu du COSP du 4 novembre
- 3 Modification des articles 6, 21, 25 et 26 du règlement intérieur
- 4 Budget 2016
- 5 Sorties d'inventaire et tarifs
- 6 Vote sur l'intitulé DIU "Philosophie pratique de l'éducation et de la formation"
- 7 Offre de formation 2017-2021 : approbation des mentions
- 8 Point recrutements PRAG
- 9 Point remise des diplômes
- 10 Questions diverses
- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2015

Après s'être assuré du quorum, M. Jean-Paul DELAHAYE, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance. En l'absence de remarque préalable, le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2015 est soumis au vote du Conseil d'Ecole et approuvé à l'unanimité (dix-sept voix pour au moment du vote) des membres présents ou représentés.

2 - Compte-rendu du COSP du 4 novembre 2015

- M. Jean-Paul DELAHAYE désire introduire le compte rendu du COSP par quelques informations sur le rapport de l'inspection générale sur les ESPE dont le bilan est certes contrasté mais dont les progrès dans la mise en œuvre sont incontestables pour les inspecteurs généraux : une gouvernance aujourd'hui stabilisée grâce à l'investissement des différents acteurs universitaires ou académiques, un positionnement universitaire qui s'affirme avec des ESPE reconnues comme des composantes, une nécessité de s'inscrire dans une logique de mutualisation et de lisibilité des moyens accordés. Ce rapport est particulièrement intéressant parce qu'il invite à ne pas perdre de vue un certain nombre de priorités qui sont matière à réflexion pour le COSP et pour l'ESPE dans le cadre de l'élaboration des futures maquettes :
- nécessité de dépasser le cadre du seul master MEEF (pour éviter le "compactage" de la formation dans les 2 années de master) et aller vers un continuum de formation (de la licence à la 1^{ère} et 2^{ème} année de titularisation)
- continuer à travailler sur l'alternance, vers une professionnalisation plus affirmée entre théorie et pratique. Aller vers davantage de cohérence de la formation dans 1^{er} degré (modes de fonctionnement différents selon les départements de l'académie)
- mixité des équipes pédagogiques à construire : connaissance par le terrain de la formation dispensée à l'ESPE, le rôle des professeurs-formateurs académiques va être déterminant, le rôle des établissements comme lieu de formation également...
- professionnalisation d'un public plus hétérogène, notamment en 2ème année

2



- les concours de recrutement : poursuivre au niveau national leur professionnalisation car s'ils restent académiques, les formations resteront académiques.

Le rapport signale aussi des angles morts dans la formation :

- la formation des professeurs dans les filières professionnelles et technologiques
- la formation continue
- le tronc commun : son objectif est de constituer une culture commune de formation. Or, ce tronc commun est souvent déconnecté du reste de la formation dans des modules courts et disparates.

M. Jean-Paul DELAHAYE informe les membres du conseil d'école que M. le Recteur vient de prendre la décision de mieux coordonner les responsabilités académiques au niveau 1^{er} degré et de mieux informer les directeurs d'école et chefs d'établissement du rôle qui est le leur au moment de l'accueil des stagiaires. Concernant la formation continue, M. le recteur va organiser prochainement un groupe de contact entre les services académiques et la direction de l'ESPE.

Ce rapport, en le complétant avec le rapport "grande pauvreté", rappelle que l'objectif à atteindre est bien la réussite de tous les élèves et la réduction des inégalités dans le système éducatif quand ces inégalités sont liées aux origines sociales. C'est une bonne base de réflexion car ces sujets devront trouver une traduction dans les futures maquettes.

Mme Nathalie CHARVY trouve louable la plupart des préconisations. Mais elle rappelle que ces constats ont déjà été faits par les acteurs de l'IUFM il y a plus de 10 ans et que la dernière réforme des ESPE n'en a pas tenu compte en proposant une formation en 2 ans extrêmement ramassée dont la 1ère année consiste seulement à préparer le concours et la 2ème année à prendre en charge une classe alors que les étudiants n'y sont pas préparés. Cela fait bien longtemps que les acteurs de la formation disent que la formation doit être détendue. Il est étonnant qu'il faille encore un rapport de l'inspection générale alors même que la réforme de la mastérisation vient de passer avec toutes ses dérives et toutes ses limites. En ce qui concerne la connaissance par le terrain des formations dispensées à l'ESPE, il n'y a plus de formation continue et il n'y a plus de collaboration avec les maîtres formateurs. Même si ce rapport peut donner l'espoir de voir les choses s'améliorer, Mme Nathalie CHARVY craint néanmoins que les acteurs de la formation soient un peu usés.

M. Jean-Paul DELAHAYE précise que les Inspections générales sont parfaitement conscientes de l'apport des IUFM dans certains aspects fondamentaux de la formation. Il faut néanmoins accepter la nécessité de ne pas regarder uniquement ce qui a été fait par le passé pour une véritable construction des ESPE. Il existe des pistes, connues au niveau ministériel et rappelées par les Inspections Générales, pour continuer collectivement à progresser pour améliorer encore cette formation, pour travailler sur les concours.

Mme Marie-Geneviève GERRER prend la parole pour aborder les capacités d'accueil pour la licence EFEC, point inscrit à l'ordre du jour du COSP. L'ESPE est parti sur la base de :

- 90 étudiants pour Dijon : 60 néo-bacheliers 20 redoublants (il s'agit d'une estimation) 10 réorientations internes et externes
- 30 étudiants pour Nevers : 20 néo-bacheliers 10 réorientations internes et externes



Or, il y a eu près de 700 dossiers d'inscription sur le plan national, dont 120 classés en vœu 1 pour l'académie. L'université a donc décidé d'accueillir tous les premiers vœux académiques (contre 60 places initialement prévues).

M. Olivier BOULIN précise que même si la prévision était initialement fixée à 60 places pour finalement atteindre 120, il ne peut s'agir que d'un idéal de fonctionnement car tout bachelier a le droit de s'inscrire en licence.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale qu'il faut également prendre en compte les équipes. Cette année, l'ouverture des réorientations internes et externes n'a pas été envisagée, ce qui est dommage puisqu'en définitive la licence EFEC n'accueille que 83 néo-bacheliers, alors que 90 étudiants auraient pu être répartis sur 3 groupes. Concernant la provenance géographique, la responsable du dossier APB a informé l'ESPE qu'1/3 des étudiants venaient de l'Yonne et de la Nièvre et 2/3 de Côte-d'Or et de Saône et Loire. Les places de Dijon sont prioritairement réservées aux 21 et 71 et Nevers aux 89 et 58.

Mme Marie-Geneviève GERRER redit combien elle remercie la gouvernance d'avoir autorisé l'ouverture à Nevers. C'est une très grande chance autant pour Nevers que pour la licence EFEC.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet la capacité d'accueil de la licence EFEC au vote qui est approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

Un autre point à l'ordre du jour du COSP concernait le 2ème volet d'un projet monté par Mâcon qui réalise un DVD autour de la création et du traçage à l'aide d'instruments de géométrie. Le public visé est le cours élémentaire. La collaboration entre des collègues de l'ESPE et un PEMF est fort intéressante. Le coût de ce vidéogramme est de 32 HETD. Ce projet a reçu à l'unanimité un très bon accueil au COSP.

Mme Nadine WARGNIER pense que ce projet de vidéogramme se rattacherait plutôt à la ligne formation puisqu'il peut être un support à la formation. Il pourrait aussi se relier à la recherche. Dans le court terme une réflexion pourrait être menée sur une articulation entre outil de formation et recherche comme on peut le voir avec le portail Néopass@ction par exemple (portail qui vise à étudier les gestes professionnels).

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'il s'agit plutôt d'un projet pédagogique relevant donc plus de la formation. Ceci dit, s'il y avait eu un élément recherche, il aurait pu être raccroché au BQR recherche. Lier recherche et terrain, c'est bien ce que désire l'ESPE. Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole que ces 32 HETD, notifiées dans le tableau de primes, devraient plutôt s'inscrire dans EVALENS, système qui récapitule précisément toutes les heures de service des enseignants. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que 2 points sont principalement reprochés à l'ESPE : les sous-services et les primes. D'ores et déjà, le problème de sous-services est quasi résolu et le problème de primes est en passe de le devenir. En effet, les heures de suivi de mémoire, de suivi d'étudiants dans le cadre des stages, de tutorat... étaient jusqu'à présent comptabilisées à tort dans les primes alors que ces heures devraient figurer dans les maquettes. Dès lors, le tableau des primes va diminuer de près de 60 %. Dans la nouvelle offre de formation, ces heures vont glisser dans les maquettes, ce qui entraînera forcément un coût maquette plus élevé. Il faudra bien que la gouvernance soit consciente qu'aucun coût n'est rajouté mais qu'il s'agit d'un glissement d'un dossier à un autre.



M. Frédéric DEBEAUFORT ajoute qu'il s'agit d'un historique du fonctionnement de l'IUFM qui a perduré avec l'ESPE. Dans les autres composantes tout ce qui est accompagnement d'étudiants, suivi, participation des jurys fait partie de la maquette du coût de la formation. Ces heures sont comptabilisées dans EVALENS et rattachées à un diplôme ou à une formation. Il est injustifié et incohérent qu'elles soient comptabilisées dans les PRP-PCA.

Mme Nadine WARGNIER ne comprend pas pourquoi les suivis de mémoire et de stage sont comptabilisés dans les primes alors que dans la fiche services tout ce qui relève de l'accompagnement de stage ou de mémoire est inscrit comme une ligne de formation.

M. Frédéric DEBEAUFORT explique que le logiciel SERVICES, dans lequel les heures sont saisies, gère les services. Il y a un outil qui sert à payer ces heures et a affecté budgétairement le paiement de ces heures sur différentes lignes qui font partie de la maquette du diplôme en terme de coût. Même si ces heures figurent sur la fiche de services (heures statutaires ou heures complémentaires), rien ne dit qu'une partie de ce volume horaire n'est pas affecté sur le budget PRP-PCA, ce qui est le cas pour l'ESPE aujourd'hui. Il y a un cloisonnement entre ce qui est déclaré sur les services et ensuite comment est affecté le coût réel, c'est-à-dire le paiement de ces heures : une partie masse salariale (les heures statutaires) et une partie de tout ce qui rentre dans les heures complémentaires qui sont encore à l'ESPE affectées à des budgets de type PRP-PCA.

Mme Nathalie CHARVY s'inquiète de voir alors les maquettes comprimées.

M. Frédéric DEBEAUFORT prend exemple des licences professionnelles : le référentiel représente 400 à 450 H alors que le coût réel moyen pour l'université avoisine les 700 H puisqu'il faut ajouter aux heures face étudiant le suivi de stage, la soutenance, le jury etc.

En ce qui concerne les 32 H du vidéogramme de Mâcon, Mme Marie-Geneviève GERRER pense envisageable de demander un financement partiel au PSIUN au titre des projets pédagogiques électroniques.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet le projet de vidéogramme de Mâcon au vote qui est approuvé à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

Le principal point à l'ordre du jour de ce dernier COSP a été l'offre et l'évaluation de la formation. Mme Marie-Geneviève GERRER laisse la parole à Mme Elsa LANG RIPERT.

La première phase d'évaluation pour 2015-16 va s'appuyer sur le dispositif d'évaluation des masters tel que le propose l'uB via le CIPE. L'objectif est d'apporter les premiers résultats pour la réflexion sur les maquettes et permettre aussi à l'ESPE d'intégrer les dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements de l'uB. Le CIPE propose de faire passer les enquêtes les 15 derniers jours de janvier avec une restitution des résultats en mars. 2 enquêtes sont prévues - une en direction des étudiants, l'autre pour les enseignants – avec des thèmes communs (organisation et contenu de la formation ; environnement de la formation ; informations communiquées ; propositions) ou propres à chaque catégorie d'évalués (objectifs de la formation pour les étudiants; informations sur les pratiques enseignantes pour les enseignants).

Marie-Geneviève GERRER signale que la structure comportant le coût doit être remontée en mars mais que la partie pédagogique pourra être affinée jusqu'en septembre.



Une 2^{nde} phase sera plus centrée sur la particularité des masters. Les membres du COSP ont mis en place un groupe de travail restreint pour travailler sur une évaluation plus fine des masters.

La composition de ce conseil restreint a d'abord été établie parmi les membres du COSP (un représentant du Rectorat – 2 personnalités extérieures – 4 représentants de l'ESPE) puis élargie à Mme Greusard, puis Mme Valtat, puis 2 collègues d'UFR.

Mme Nadine WARGNIER rappelle qu'à l'heure actuelle les membres du Conseil d'Ecole n'ont toujours pas connaissance de la composition du COSP. D'autre part, elle pense qu'il aurait été judicieux d'associer des PEMF dans cette réflexion sur les masters. Enfin, elle s'interroge sur l'organisation de la phase d'évaluation.

Mme Marie-Geneviève GERRER approuve l'intégration des PEMF dans le conseil restreint.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que la composition des conseils de l'ESPE est publiée sur le site de l'ESPE.

Mme Nadine WARGNIER tient à ce que le personnel de l'ESPE en soit informé. Concernant le conseil restreint, elle suggère que Mme Christiane SALMAIN-NORMAND, membre élue du CE, et si elle en est d'accord, puisse être invitée à cette réflexion. Mme Nadine WARGNIER redit que le COSP et le CE sont 2 conseils parfaitement étanches. Il lui semble pourtant que les membres du CE, qui on la charge d'élu, pourraient être invités aux réflexions du COSP afin de participer aux débats qui reposent sur des sujets extrêmement importants.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que Mme Lucie Corbin, en lien avec le 1er degré de Dumont, aura la charge de la partie organisationnelle. L'évaluation se fera uniquement en interne en salle informatique. Le COSP a privilégié cette solution pour avoir des résultats qui soient non seulement efficaces mais le plus objectif possible.

Même si cette évaluation est utile, Mme Nadine WARGNIER trouve ce type de protocole surprenant puisque, pour que l'outil d'évaluation soit efficace, il faut contraindre les individus à répondre, ce qui est fort gênant. C'est quand même engager les personnes à un acte supplémentaire par rapport à la formation et ce n'est pas les amener à faire un réel choix.

M. Fréderic DEBEAUFORT précise qu'il suffit de prévoir des créneaux horaires sur 8 ou 15 jours avec une salle informatique maintenue libre et ouverte pendant la période d'évaluation. Les étudiants passent quand ils veulent. S'ils ne désirent pas répondre à l'enquête, ils ouvrent l'enquête, se connectent et se déconnectent, ça ne leur prend qu'une minute.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande si la réflexion souhaitée relative aux concours, aux exigences des jurys va faire partie de cette évaluation. Mme Elsa LANG RIPERT répond qu'elle y est absente. Toutefois, en parallèle, le Rectorat organise une 1ère réunion et va recevoir prochainement l'ESPE pour communiquer sur les contenus de la formation, les attendus du jury. Ainsi les représentants MEEF vont pouvoir échanger avec des membres de jury.

Concernant la réflexion sur les maquettes et la nouvelle offre de formation, les CPER (instances regroupant l'ensemble des acteurs qui va réfléchir sur les maquettes) vont dresser un bilan de ce qui a été fait depuis 3 ans et proposer des pistes d'évolution. Différentes réunions (avec les co-responsables de maquettes et les doyens, les responsables de parcours, les FA...), groupes de travail et journées transversales de département sont d'ores et déjà planifiés.



Pour le 2nd degré, le vote des maquettes et des fiches filières dans les composantes est prévu entre fin janvier et début février. Du point de vue pédagogique, les maquettes 2nd et 1^{er} degrés seront affinées après le mois de mars.

Les principes qui vont guider la réflexion sont les suivants :

- Prendre en compte les parcours spécifiques avant le master (prépro, Licence EFEC, ...)
- Réfléchir sur les maquettes dans un continuum certes M1-M2 mais surtout M2-T1-T2. Il faut des engagements solides sur ce que l'ESPE pourra faire en terme de formation en T1 et en T2. S'il y a des heures conséquentes, la réflexion pourra être menée sur un allègement du M2, sur un déplacement de certaines thématiques fortes entre le M2 et le T1.
- Rendre plus lisibles les thématiques du tronc commun
- Rendre plus explicites les liens entre le référentiel métier et les fiches filières
- Alléger les modalités d'évaluation

La méthodologie de travail :

- Partir des comptes-rendus des CPER
- En journée de département, notamment pour le tronc commun, partir de l'existant pour mettre en lumière les compétences travaillées dans les fiches filières
- Hiérarchiser / Prioriser / Faire des choix / Compléter / Organiser

Il va falloir articuler les thématiques du tronc commun avec les modules de formation et les modules de formation avec les compétences du référentiel.

L'arrêté du 27/08/2013 fixe le cadre national et rappelle que le tronc commun porte sur les domaines suivants : les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage, les connaissances liées au parcours des élèves, les enseignements liés aux principes et à l'éthique du métier. Il est également dit que la formation permet une appropriation des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux. La note sur la mise en œuvre du tronc commun du 30/04/2015 dégage une structuration du tronc commun autour des 4 thématiques qui sont les valeurs de la République, les gestes professionnels, les connaissances liées au parcours des élèves et l'appropriation des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets. Cette architecture doit se faire dans les constructions avec des logiques plurielles, une construction transversale c'est-à-dire une articulation 1^{er} et 2nd degrés – une construction différenciée, c'est-à-dire qu'il y a un tronc commun à chaque mention et des différentiations par mention – une construction itérative et progressive M1-M2 mais aussi M1-M2 T1-T2 – une construction alternative c'est-à-dire comment il y a alternance entre la pratique et la théorie.

M. Jean-Paul DELAHAYE souligne que le comité de liaison que le recteur a installé est vraiment une très belle décision, qu'il n'est pas interdit de penser qu'en T1 et T2 les sortants de formation soient, en formation continue, en contact avec des collègues plus expérimentés. Travailler à la culture professionnelle collective et donc le mixage des publics est aussi quelque chose d'essentiel en T1 et T2, précisément pour renforcer le côté professionnel de ces premières années d'enseignement. S'agissant du tronc commun, il précise que le travail sera d'autant mieux fait si des métiers différents sont mis en présence. Ce n'est pas simple à mettre en place mais si l'ESPE n'amène pas les futurs CPE et les futurs enseignants à avoir des moments de formation communs, cela ne les prépare pas à travailler ensemble quand ils seront sur le terrain.



Mme Elsa LANG RIPERT indique que, pour que les 4 thématiques du tronc commun soient plus visibles dans les maquettes, des pastilles de couleurs vont être utilisées. Un tableau à double entrées permettra de croiser ces données avec le référentiel métiers et les 14 compétences. Ensuite, il faudra faire des choix entre les thématiques prioritaires, les compétences à travailler en M1 en M2 et monter en T1 et T2.

M. Jean-Paul DELAHAYE trouve la méthode très intéressante, très structurée ce qui donne de bonnes chances de voir les futures maquettes être des maquettes très performantes. Il faudrait également réfléchir à une possibilité d'intégrer dans le parcours de formation des futurs personnels une activité associative qui puisse être validée et valorisée dans le cadre du parcours universitaire.

Concernant les CPER, Mme Nathalie CHARVY précise que le recrutement initial qui a abouti à leur actuelle composition s'est fait rapidement et sans concertation. Ne serait-il pas possible de procéder à un appel pour compléter le CPER 1^{er} degré puisque Mme Séverine MILLOTTE l'a quitté.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que la composition des CPER est une décision qui ne lui appartient pas. Concernant le CPER 1er degré, Isabelle HERTIER, membre actuel du CPER, va en assurer la présidence provisoire.

Mme Marie-Geneviève GERRER a entendu Mme Nathalie CHARVY et est d'accord. Elle donne la parole à la Directrice du département Diderot.

Mme Véronique PARISOT indique que l'élaboration des maquettes pour la section culture est en cours d'achèvement et devrait être finalisée le 16 Décembre. Pour Education-Formation, Mme Sophie MORLAIX, présidente du CPER, s'en charge.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que dès décembre des essais peuvent être faits sur EVALENS (prendre rendez-vous avec le pôle pilotage). Il ne s'agit pas de remontées définitives mais ils permettront de simuler les coûts.

M. Frédéric DEBEAUFORT ajoute qu'il sera possible de travailler sur les parcours jusque courant mars avant d'être validés par l'uB en avril, puis par la COMUE en mai. Il est nécessaire d'avoir une évaluation du coût de l'offre de formation pour estimer sa soutenabilité.

Mme Sophie AUDIDIERE, Directrice du département Sciences de l'Education, indique que le travail sur les mentions et les spécialités est fait. La réflexion sur l'offre de formation va concerner la licence, et en particulier le bilan de la L1 et L3, et l'affinage de la fiche filière de la L2. Le département Sciences de l'Education mène une réflexion sur le master qui s'avère être en sous-effectif en présentiel et en sur effectif à distance. Il faut donc trouver une solution pour unifier le vivier, les procédures d'admission, la procédure pédagogique d'encadrement pour les mémoires de recherche en particulier, entre les étudiants en présence et à distance. En termes d'effectif, les inscriptions sont closes depuis le 16 Octobre. Il a fallu fermer le M1 en présentiel alors que 90 étudiants sont inscrits en M1 à distance, 6 ou 7 en M2 en présentiel et une cinquantaine d'étudiants en M2 distance, ce qui donne à peu près 200 personnes à encadrer à 6. A l'heure actuelle, aucune rémunération d'encadrement de mémoire n'est prévue en présentiel. Il va donc falloir les inscrire dans les maquettes.



Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'il ne faut surtout pas perdre de vue que l'université soutient l'hybridation des formations et que la gouvernance apportera un appui logistique et financier (budget de 100 000 € fléché hybridation des formations).

M. Jean-François GIRET souligne la difficulté de l'encadrement à distance. Le département de Sciences de l'Education s'expose à des recours d'étudiants qui trouveraient que l'enseignement, l'encadrement ne sont pas à la hauteur (10 mémoires de M2 Recherche – 15 mémoires de M1 à encadrer par enseignant).

Mme Marie-Geneviève GERRER signale qu'une réflexion autour des options mises en place en L2 – L3 est en cours et sera abordée la fois prochaine.

3 - Modification des articles 6, 21, 25 et 26 du règlement intérieur

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole que M. le recteur a validé cette semaine la désignation de Mme Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL comme membre du Conseil d'Ecole en remplacement de Mme Anne GIROLLET, démissionnaire. D'autre part, outre la mise en place du comité de pilotage formation continue, M. le recteur a désigné Mme Evelyne GREUSARD référente académique 1^{er} degré des 4 DSDEN. M. le recteur a émis le souhait que Mme GREUSARD soit présente comme invitée permanente au COSP, ce qui a été accepté par les membres du COSP. Il s'agit donc maintenant de la proposer en tant qu'invitée permanente au Conseil d'Ecole. Il faut donc ajouter à l'article 6 du règlement intérieur – membres invités permanents du CE "le référent académique 1^{er} degré" et à l'article 21 – membres invités permanents du COSP "le référent académique 1^{er} degré".

M. Jean-Paul DELAHAYE salue la décision de M. le Recteur car un référent académique 1^{er} degré est un progrès substantiel pour la coordination. Il soumet la modification des articles 6 et 21 du règlement intérieur au vote qui est approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que lors du dernier Conseil Scientifique. Mme Marie-Geneviève GERRER avait proposé que le chargé de mission recherche en assure la vice-présidence. Le service juridique de l'uB a donc demandé que les statuts de l'ESPE soient modifiés en conséquence et en particulier l'article 18 "il est présidé par le Directeur de l'ESPE et vice présidé par le chargé de mission recherche". A partir du moment où le conseil d'école approuve cette modification des statuts, la proposition sera communiquée au comité des statuts de l'université. Après validation, les articles 25 et 26 du règlement intérieur pourront être modifiés.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet la modification de l'article 18 des statuts de l'ESPE au vote qui est approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

4 - Budget 2016

M. Jean-Denis DETRAIT informe les membres du Conseil d'Ecole que le budget présenté est prévisionnel et susceptible d'évoluer au cours de l'année via les différents budgets rectificatifs. Cette proposition de budget tient compte de nouveaux dispositifs applicables sur le budget 2016 :



- la gestion de l'offre de formation (heures de vacation, heures d'enseignement, heures complémentaires) est désormais centralisée au niveau de l'université via l'unité budgétaire 77 et va permettre un équilibrage.
 - Pour information, les enseignants ESPE étaient jusqu'à présent nombreux à intervenir dans d'autres composantes. Les heures exportées étaient donc plus importantes que les heures importées. Le différentiel générait des recettes et permettait de financer les heures de vacation, les heures complémentaires et les PRP-PCA. Or ce n'est plus le cas pour 2016 et il faut provisionner l'UB 77.
- Les dépenses liées à la viabilisation, l'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance, assurances, alarmes incendie... sont désormais provisionnées dans l'unité budgétaire 81 "immobilier pôle patrimoine". C'est un nouveau point qui n'apparaissait pas dans les budgets précédents.

La notification initiale en fonctionnement général s'élève à 878 070 €. L'aide de l'UB relative à l'amortissement des matériels immobilisés représente 17 884 €. La dotation de l'enveloppe recherche n'a pas varié, à savoir 59 000 € (29 000 € de fonctionnement de l'IREDU et 30 000 € de BQR). Une ouverture de recettes de 11 930 € amène la dotation globale à 966 884 €.

Il s'est avéré difficile de construire un budget avec cette dotation. C'est pourquoi, après avoir argumenté, l'université a octroyé une dotation complémentaire de 50 000 € en dotation de fonctionnement général, ce qui porte la dotation initiale à 1 016 884 €.

Concernant les 1 702 H d'enseignement à la charge de l'ESPE, 619,50 H correspondaient aux heures de CAPASH, formation continue portée par le rectorat. Il a donc semblé difficile que ce soit l'ESPE qui les supporte et l'université les a finalement pris à son compte en apportant une enveloppe complémentaire de 27 462 €. Il faut donc provisionner l'UB 77 pour un montant de 47 965 €.

M. Olivier BOULIN ne voit pas ce que la gestion centralisée des imports/exports apporte comme changement. Puisque les heures sont payées par chaque composante en central, il y aurait équilibrage uniquement s'il ne fallait pas approvisionner l'UB77. Le surplus doit revenir à l'ESPE sinon quel est l'intérêt de faire des heures d'enseignement dans une autre composante.

M. Frédéric DEBEAUFORT signale qu'il faut considérer ce qui relève de l'heure de service de ce qui relève de l'heure complémentaire. Il est tout à fait normal que la composante récupère l'heure complémentaire dès lors que c'est en plus du service. Mais les heures correspondant au service effectuées dans une autre composante sont payées sur la masse salariale par l'établissement. Il s'agirait donc d'une double facturation pour une même prestation. Les heures complémentaires vont être gérées en central pour l'ensemble des composantes pour ne pas entraîner de distorsions. En effet, certaines composantes ont souvent recours aux intervenants extérieurs, d'autres moins, ce qui entraîne des différences de coût horaire variant de 42 € à 52 €. Le coût moyen d'une heure de face à face est calculé par rapport au prorata des titulaires et des vacataires. Le pôle pilotage est en train de lisser le coût horaire pour arriver à une homogénéisation. C'est aussi l'intérêt d'EVALENS : un diplôme coûte tant d'heures avec un coût identique pour tous, la composante est dotée par rapport aux diplômes qu'elle doit faire fonctionner.



Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'en avril prochain, les enseignants ESPE seront appelés à faire principalement leurs heures de service dans leur composante. L'ESPE, exportatrice d'heures, devait voir son budget rééquilibré mais la compensation n'a pas été à la hauteur des attentes. Les primes avoisinaient les 110 000 € sur lesquelles l'uB reversait 15 000 €, les 95 000 € restant étant jusqu'à présent imputés sur la dotation interne. Maintenant, les 2/3 figureront dans le coût maquettes, la partie correspondant au suivi heures étudiant sera prise en charge par l'uB, le reliquat restant à la charge de l'ESPE. Ainsi, l'ESPE ne sera plus assimilée aux primes et les heures correspondront à un travail et non pas à une indemnité ou une prime comme c'était le cas jusqu'à présent. L'idée n'est pas de supprimer les PRP-PCA en glissant les heures dans les maquettes mais d'établir une véritable cohérence et d'avoir un affichage politique positif pour l'ESPE.

M. Jean-Paul DELAHAYE souligne l'importance d'étudier les maquettes sous l'angle budgétaire tout en ayant réfléchi à un certain contenu pour être le plus cohérent possible avec les objectifs de formation. Les deux dossiers sont absolument liés. Il faudra être extrêmement vigilant sur la présentation qui sera faite.

Mme Nadine WARGNIER remarque que si désormais le travail de l'étudiant en non présentiel (mémoire) est intégré dans le volume horaire réparti en différentes unités de formation, il va bien falloir réduire les autres heures.

M. Frédéric DEBEAUFORT précise qu'il faut dissocier la maquette étudiant, appelée fiche filière, de la fiche de service. La fiche filière indique à l'étudiant le nombre d'heures en face à face dans une salle en présentiel. L'enseignant, lui, ajoutera dans sa feuille de service le nombre d'heure de suivi de l'étudiant même si aucune heure n'est indiquée dans la fiche filière. La composante a toute liberté et déterminera, par rapport à ses moyens et son potentiel d'enseignants, le nombre d'heures à renseigner pour le suivi de stage (par exemple 1 H pour le suivi sans déplacement, 3 H avec déplacement...). Et ces heures-là ne sont pas affectées en PRP-PCA.

Mme Nadine WARGNIER souligne que même si c'est un choix de composante c'est tout de même aussi une responsabilité de l'université : toutes les composantes ne sont pas équivalentes en terme de suivi, et l'université ne tient pas véritablement compte des spécificités de formation dans la dotation.

Mme Nathalie CHARVY croit se souvenir que la coutume des PRP-PCA était justement liée à la crainte que ne soient pas prises en compte les spécificités de suivi d'étudiant : 4 visites, 4 rapports de visite et des bilans conjoints en présentiel.

M. Frédéric DEBEAUFORT explique que l'université a bien cette vision de diversité mais qu'elle a aussi la vision des contraintes, notamment des programmes pédagogiques nationaux.

Mme Elsa LANG RIPERT aimerait connaître le pourcentage de baisse par rapport à la dotation initiale de l'année dernière.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que la comparaison est difficile puisque les dotations n'ont pas été attribuées selon les mêmes calculs. De plus, en interne, certaines dépenses n'ont pas été imputées sur la bonne ligne budgétaire, ce qui rend l'analyse délicate.



M. Jean-Denis DETRAIT ajoute que la construction d'un budget s'effectue en fonction de la dotation attribuée mais également en tenant compte des recettes prévisionnelles (taxe d'apprentissage, dotation du SEFCA, partenaires extérieurs...). Pour 2016, elles représentent 322 086 €, ce qui porte le budget global à 1 338 970 €.

Outre le provisionnement des lignes UB77 et UB81, il faut également abonder la ligne réservoir pour les amortissements, le prélèvement de 4 % de l'université sur les recettes propres (hormis les recettes de restauration), et la taxe d'apprentissage évaluée cette année à 1 500 €.

Mme Nadine WARGNIER s'interroge sur la quotité de reversement du SEFCA.

M. Frédéric DEBEAUFORT indique que la somme perçue sur la formation continue grâce au SEFCA est contrôlée annuellement par la direction du travail. Sur les recettes du SEFCA, 8 % sont prélevés par l'uB. Ensuite, un prélèvement d'environ 19 % sert à payer la masse salariale du SEFCA. 72 % revient intégralement à la composante et est versé en 3 fois (50 % dotation initiale – 30 % BR1 – 20 % en BR2).

Mme Lucie CORBIN, chargée de mission innovation en numérique pédagogique de l'ESPE, exprime sa contrariété face à une baisse de plus de 60 % de son budget (budget 2014 : 77 000 € - 2015 : 65 000 € - 2016 : 21 000 €). A l'heure du plan pour le numérique, la formation par le numérique et la recherche, les moyens nécessaires ne sont pas attribués et cette dotation ne permettra pas de former les étudiants à ces exigences.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que la baisse a été répartie sur tous les sites, tout en essayant de limiter les conséquences néfastes pour les départements, pour les sites et pour les missions. Elle fait remarquer qu'il y a 3 grands perdants dans ce budget :

- le recrutement d'un vacataire supplémentaire grève le budget de fonctionnement du CIPE. De plus, en 2016, ce département ne bénéficiera pas du PRL3. La gouvernance s'est engagée à le soutenir lorsqu'il sera en difficulté financière.
- le site de Dijon se retrouve avec une baisse de budget alors que dans le même temps les effectifs MEEF augmentent de manière conséquente et que la licence EFEC accroît encore ces effectifs. Le bâtiment vieillit sans avoir eu la chance de bénéficier des PPI puisque Dumont n'était pas considéré comme site délocalisé. L'attention de la gouvernance a été attirée sur ce sujet.
- les TICE et l'informatique : Mme Marie-Geneviève GERRER convient qu'il y a effectivement un grave problème sur le numérique et propose que ces lignes soient abondées en priorité au fur et à mesure des recettes. Elle signale qu'initialement le budget 2015 prévoyait 23 000 € et non pas 65 000 €. L'ESPE s'est malheureusement basée sur un tableau partiellement erroné avec des sommes qui n'ont pas été imputées au bon endroit.
- M. Olivier BOULIN précise que la dotation de l'année dernière de 65 000 € représentait le budget le plus modeste jamais attribué au service informatique et les TICE avaient déjà été fortement impactés. Le parc informatique compte quelques centaines de machines, dont certaines sont à renouveler. 21 500 € pour 5 sites, cela permettra tout au mieux d'acheter 30 machines. M. Olivier BOULIN craint également qu'en rétablissant le budget en cours d'année, l'affichage de la dotation initiale de 21 500 € soit conservée en 2017.



Mme Nadine WARGNIER demande s'il existe des engagements de l'université pour susciter le développement des TICE, des plans particuliers qui seraient en mesure de relayer les besoins d'une composante.

M. Frédéric DEBEAUFORT signale qu'il existe un appel d'offres de l'ordre de 100 000 € pour l'enseignement hybride qui concerne également les TICE.

Il y a également l'appel à équipement pédagogique qui a lieu chaque année. Toutes les composantes peuvent déposer des dossiers. D'ailleurs, il n'est pas rare que l'uB finance le renouvellement de salles informatiques.

Mme Elsa LANG RIPERT demande ce qui entraîne une baisse sur chaque ligne alors que la dotation initiale est globalement identique à celle de 2015.

M. Jean-Denis DETRAIT explique que ces baisses sont dues à l'approvisionnement de la nouvelle ligne UB77.

Mme Nadine WARGNIER reprend quelques données pour lesquelles elle demande ce qui justifie de tels écarts :

Département Diderot : BR3 "Activités support de pilotage": 1 594 € - Dotation 2016 : 17 650 € - BR3 "Déplacement mission scolarité" : 34 380 € - Dotation 2016 : 3 000 €.

2015 Formation – Education "Déplacements mission scolarité (pilotage)" Dépenses : 42 478 € - BR3 : 120 715 – Prévisions 2016 : 56 600 €.

Entre le budget initial, le BR3 et celui-là, les lignes ne se ressemblent pas, il n'existe aucune clarté sur aucun poste. C'est en estimant au mieux les charges de chaque poste que les baisses communes, les restrictions à un endroit ou un autre seront comprises et acceptées. Il y a des choses qui méritent des explications.

Mme Elsa LANG RIPERT indique que le service financier a expliqué qu'une grosse partie des déplacements mission scolarité, imputés jusqu'à présent sur le département MEEF, basculerait sur le budget central.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que les sommes peuvent être ventilées sur différentes lignes. Faire des ouvertures de crédits c'est une chose, ensuite, il faut voir ce qui a été réellement engagé. Rien n'empêchera de faire des mouvements sur différentes lignes si nécessaire puisqu'elles peuvent être abondées à chaque BR.

Mme Véronique PARISOT indique que le budget du département Diderot est passé de 38 000 € à 20 000 € et non pas 33 000 € puisqu'il y a 13 000 € qui sont pris sur le SEFCA. Mais l'exemple de Diderot est très mal choisi car il y a très peu de dépenses de fonctionnement. En revanche, il y a des apports constants relatifs aux recettes en formation continue. Le différentiel sera donc pourvu grâce à ces recettes.

Mme Sophie AUDIDIERE demande s'il ne serait pas possible à l'avenir de disposer d'un récapitulatif des années précédentes détaillant les dotations initiales et les différents BR, ce qui simplifierait un peu la discussion.

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite que la prochaine fois, la responsable du service financier assiste au conseil d'école pour répondre à toutes les questions. A l'heure actuelle, elle accomplit un travail considérable de réorganisation, de clarification et d'harmonisation pour rendre le budget lisible par tous.



M. Jean-Paul DELAHAYE reconnaît qu'il y a eu une écoute et que les efforts fournis par l'université sont perceptibles. En même temps l'ESPE c'est la formation des personnels, priorité nationale, qui ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Le maximum doit être fait pour que les ESPE soient considérées comme des composantes prioritaires au sein de l'université et l'exemple qui est donné pour le numérique ne va pas dans la bonne direction. Il ne faut pas mettre l'ESPE de Bourgogne en difficulté de fonctionnement et d'organisation de ces formations.

M. Jean-Paul DELAHAYE rappelle que, quand les maquettes sont remontées en 2013, le numérique était une priorité pour toutes les ESPE et cela ne peut plus être une priorité si l'ESPE Bourgogne est dans une telle contrainte budgétaire. M. Jean-Paul DELAHAYE demande si, sur le numérique, une perspective de se mettre à niveau existe.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que les appels à projets pédagogiques peuvent permettre d'obtenir des financements de l'université.

Mme Sophie AUDIDIERE indique que l'ESPE est la seule composante au sein de l'université dont aucun des 4 projets n'a été retenu. Mme Lucie CORBIN précise que les projets ont été refusés sous prétexte que l'ESPE était capable de s'autofinancer, il devient impératif de faire savoir que l'ESPE n'a plus autant d'argent qu'auparavant et qu'elle est soumise, au même titre que les autres composantes, à ces appels à projets.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande que le message soit passé au président de l'université. Les enjeux sont tels pour la formation qu'un budget d'ESPE ne peut plus être le résultat d'un rapport de force. Il faut se préparer à l'avenir à avoir d'autres bases de discussion sinon l'ESPE ne peut pas fonctionner à la hauteur des objectifs importants qui lui ont été fixés par la loi. M. Jean-Paul DELAHAYE va voter ce budget mais souhaite que soit très clairement pris en compte les remarques qu'il a faites. Il y a des contraintes budgétaires que tout le monde comprend mais la formation des personnels doit rester une priorité.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote le budget 2016 :

Vote du Conseil d'école (17 votants au moment du vote) :

- ➤ 2 (deux) voix contre avec explications de vote
- ➤ 5 (cinq) abstentions
- ➤ 10 (dix) voix pour

Le budget ESPE 2015 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

Explications de vote :

Mme Nathalie CHARVY : " je vais reprendre à mon compte les propos que vous venez de tenir pour expliquer pourquoi je vote contre ce budget"

Mme Nadine WARGNIER: "vous avez fait une conclusion qui énonce en fait de possibles difficultés de fonctionnement à l'annonce de ce budget par rapport aux missions qui nécessitaient des besoins pour la formation. Vous avez conclu et c'est sur cette base que je m'oppose à ce budget".



5 - Sorties d'inventaire et tarifs

M. Jean-Denis DETRAIT indique que la sortie d'inventaire concerne des ordinateurs du site de Nevers qui ont 10 ans et sont obsolètes. Les tarifs de mise à disposition de locaux et de matériels ont été reconduits à l'identique par rapport à ceux de l'année dernière. Concernant l'hébergement, hausse de 1 € pour la nuitée, 2 € pour la semaine, 2 € au mois. Concernant les tarifs de restauration, augmentation de 5 centimes par ticket à partir de janvier 2016 (alignement avec l'augmentation des tarifs du CROUS).

Mme Nathalie CHARVY fait remarquer qu'il n'y aura bientôt plus d'hébergement à Nevers, entraînant peu à peu une disparition de recettes, parce que le logement par nécessité de service n'a pas été maintenu alors que dans le même temps il y a la licence EFEC. Elle y voit au moins un paradoxe, plus une incurie et c'est aussi pour ça qu'elle a voté contre le budget. Pour information, des étudiants de l'ESPE ont été interviewés pour un article de la presse locale sur l'enseignement supérieur. L'un d'entre eux, originaire de Montceau-Les-Mines et en précarité, disait venir à Nevers parce que les résultats étaient bons et le coût de l'hébergement modique et qu'ainsi il pouvait faire des études dans de bonnes conditions. Il est surprenant que ce genre d'argument ne soit pas entendu.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'internat était un des arguments pour l'implantation de la licence EFEC à Nevers. Il est désolant que Nevers, mais aussi Mâcon et Dumont, aient été les premières victimes des NAS parce que les conséquences vont être lourdes : plus d'ouverture le samedi matin pour Dumont, problème pour l'organisation du concours 1^{er} degré qui oblige à une amplitude horaire qu'il n'est plus possible de maintenir. Cette décision a été prise alors même que le directeur des services techniques devait s'arranger pour faire un planning mieux organisé sur le campus pour dégager des possibilités sur Nevers et Mâcon ou Dumont.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet la sortie d'inventaire et les tarifs au vote qui sont approuvés à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

6 - Vote sur l'intitulé DIU "Philosophie pratique de l'éducation et de la formation"

Mme Marie-Geneviève GERRER informe que l'intitulé du DIU a été modifié à plusieurs reprises et le projet a été voté à Descartes avec le mauvais intitulé. Pour plus de clarté de part et d'autre, il a été décidé de voter ce projet avec l'intitulé définitif "Philosophie pratique de l'éducation et de la formation".

Mme Sophie AUDIDIERE ajoute que ce DIU va se transformer cette année en DU car il n'a pas été possible de faire un montage financier commun aux deux universités dans les temps (factures de captation, locations d'amphi...). Afin de ne pas perdre tout le travail déjà fait, et comme les premiers sondages montraient qu'il y aurait plus d'inscrits à Paris, Mme Sophie AUDIDIERE a décidé de l'ouvrir cette année à Paris. L'année prochaine, le diplôme redeviendra inter-universitaire et le pilotage de la formation à distance sera effectué par Dijon. Sur le fond du projet scientifique, rien ne change.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet l'intitulé "Philosophie pratique de l'éducation et de la formation" au vote qui est approuvé à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.



7 - Offre de formation 2017-2021 : approbation des mentions

Pour la licence EFEC :

mention Sciences de l'Education

Pour les masters du département MEEF :

- mention MEEF 1^{er} degré
- mention MEEF Encadrement Educatif
- mention MEEF 2nd degré avec les 17 parcours
- mention MEEF Pratique et Ingénierie de la formation qui va être mise en place en septembre prochain avec 2 parcours : le parcours EDH et le parcours AAPP

Pour les départements Diderot et Sciences de l'Education :

- IMC sous la mention Direction de projets ou établissements culturels avec 2 parcours (c'est la part d'enseignement donné à Diderot)
- Education et Formation : mention Sciences de l'Education avec 4 parcours différents (IMEF CCRF PESE Recherche en éducation).
- M. Jean-Paul DELAHAYE fait remarquer que dans la mention MEEF Encadrement éducatif, "Conseiller Principal d'éducation" ne doit pas être exclusif. Il pourrait y avoir un jour des formations d'autres éducateurs, d'autres personnels en charge de mission éducative. Le E de ESPE est très important dans l'esprit de la loi de refondation. Il s'agit bien d'écoles du "Professorat et de l'Education".

Mme Marie-Geneviève GERRER convient qu'il serait en effet plus pertinent d'inscrire parcours Conseiller Principal d'Education.

M. Frédéric DEBEAUFORT ajoute que l'accréditation des mentions est demandée pour 5 ans (2017-2021). La liste et les intitulés des mentions proposées vont être verrouillés et en cours de contrat, il est fort peu probable d'être accrédité pour de nouvelles mentions. Par contre, les parcours restent de la responsabilité des établissements et il est possible d'ouvrir ou de fermer des parcours à tout moment. Pour le ministère c'est la mention qui est le diplôme, le parcours qu'a suivi le jeune apparaîtra dans l'annexe descriptive au diplôme.

M. Philippe VELTEN ne voit pas le rapport entre l'intitulé de la mention "Pratique et Ingénierie de la Formation" et les parcours EDH et AAPP. A son sens, la mention ne correspond pas à la formation

Mme Elsa LANG RIPERT précise que c'est le résultat du montage avec le PIF de Besançon : une mention commune, portée par les deux ESPE, qui se déclinerait en parcours différents afin de mutualiser par exemple le master EDH. La refonte du CAPASH va également apporter des changements importants au niveau de la formation. Cette proposition a été faite par Thierry TRONCIN à qui il avait semblé qu'inclure ce parcours dans "Pratiques et Ingénierie de la formation" était tout à fait envisageable.

M. Frédéric DEBEAUFORT fait remarquer que sur l'arrêté de la liste des mentions il n'y a que 4 mentions "métiers de l'enseignement". Une mention avec un intitulé correspondant mieux aux parcours risque peut-être d'être moins visible d'un point de vue stratégique par rapport à

espe.u-bourgogne.fr



l'ESPE. Il est important que les intitulés des mentions identifient aussi l'école. Pour avoir cette mention, il faut bien proposer quelque chose quitte à ce que ça évolue dans le temps.

Mme Nadine WARGNIER pense qu'à l'heure actuelle la formation proposée a plus la couleur des masters MEEF 1^{er} degré ou 2nd degré, c'est-à-dire plus une spécialisation de l'enseignement que de l'ingénierie.

M. Philippe VELTEN ajoute que les enseignants spécialisés n'ont pas le rôle de formateurs, ils sont personnes ressources dans les circonscriptions, des gens qui enseignent en SEGPA.

M. Jean-Paul DELAHAYE signale que compte tenu de la nomenclature ministérielle, il faut donc trouver une mention d'accueil même si pour les enseignants spécialisés cette présentation n'est pas idéale.

En tenant compte de la modification de la mention MEEF Encadrement Educatif - parcours Conseiller Principal d'Education, M. Président du Conseil d'Ecole soumet la liste des mentions pour l'offre de formation ESPE 2017-2021 au vote qui est approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

8 - Point recrutements PRAG

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du conseil d'école qu'hier a eu lieu l'étude de dossiers pour le recrutement sur les postes PRAG anglais Auxerre et Dijon, cet après-midi pour le PRAG histoire et la semaine prochaine pour le PRAG espagnol.

M. Jean-Paul DELAHAYE rappelle qu'à l'heure actuelle, à peine un tiers des enseignants de l'ESPE sont des enseignants chercheurs. Il alerte sur ce sujet la gouvernance pour qu'il soit fait en sorte que, les autorités ministérielles ayant adossé la formation à la recherche, il y ait dans les ESPE des enseignants chercheurs en nombre suffisant.

9 - Point remise des diplômes

L'association d'étudiants de Diderot a pris en main l'organisation de la remise des diplômes. La cérémonie aura lieu le samedi 5 décembre à 10 H 00 - bâtiment droit-lettres - amphi Proud'hon.

10 - Questions diverses

Mme Marie-Geneviève GERRER présente un point d'information aux membres du Conseil d'Ecole sur le dossier EAP. Il ne s'agit plus d'Emplois Avenir Professeur mais d'Etudiants Apprentis Professeurs et concerne 4 disciplines du 2nd degré.

M. Frédéric DEBEAUFORT indique que le statut d'apprenti au sens droit du travail est un statut bien particulier. Il faut que ce soit un CFA qui le porte obligatoirement, donc il faut identifier le CFA porteur. Le salaire de l'apprenti est pris en charge par l'établissement d'accueil de stage ou de pratiques professionnelles mais il reste à déterminer qui prend en charge les frais de la formation (en moyenne 9 000 €). Ensuite, sur les aspects purement calendaires, une demande d'UFA doit être traitée dans les conseils de perfectionnement et conseil d'administration du CFA, puis validée par les instances qui délivrent les diplômes. Ce qui demande du temps et rend impossible une mise en place pour septembre 2016.



Un élément supplémentaire à prendre en compte c'est que la formation doit être forcément en alternance et respectée les règles spécifiques de l'alternance par l'apprentissage. C'est un statut compliqué puisqu'il y a une primauté du droit du travail tout en respectant le code de l'éducation.

Mme Elsa LANG RIPERT indique que les ESPE n'ont pas été intégrées dans la réflexion sur les EAP. Le dossier EAP concerne les L2-L3 2nd degré et relève finalement plus des UFR que de l'ESPE.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président du Conseil d'école remercie les membres de leur participation et lève la séance à 13h30.

Le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Jean-Paul DELAHAYE